Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260706-06JUILL2604-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUILLET 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Vote
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 6 JUILLET à 19 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30 juin 2026.

Présents : Mesdames BERCEGEAY Noëmie, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, SYLVESTRE Audrey

Messieurs BEY Jean-Marie, COUEDIC Jérôme, DUPE Laurent, PUISSANT Charlie

Absents : Madame VILLET Emilie ; Messieurs CATELION Laurent, COUEDIC Philippe, MILOUX François,

Absents ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance : Madame LE NINAN Alexandra

06JUILL26_04– De l'Oust à Brocéliande Communauté : convention de mutualisation du service de commande publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la commune a la possibilité de conventionner au service mutualisé pour la commande publique de la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour :

- AUTORISE Madame le maire ou son représentant à signer la convention de service mutualisé pour la commande publique ci annexée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 06 JUILLET 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance